

Département :

Commune :

UPBD le : 92/01/14

SOLS

BOUE EVAC.

No : 1 CAKESA3A4 BA139 BOUE DESHYDRATEE

BOUE DESHYDRATEE

Remarques :

CAKE A3A4 30/12/2013 S52

SIAAP - SITE SEINE AVAL UPBD
ROUTE CENTRALE DU NOYER
MAISONS LAFFITTE
78603 MAISONS LAFFITTE CEDEX

* = mesure sous accréditation

L = mesure du laboratoire de Lille

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / limites qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
SIAAP - LISTE CAKE A3A4					
PARAMETRES PREALABLES					
Entraînement par l'eau	-	L Oui			
Mise en solution	NF EN 13346	L Oui			
Minéralisation Boue	NF X 31-147	* L Oui			
Préparation	-	L Oui			
Lyophilisation	NF ISO 16720	* L Oui			
Purification	-	L Oui			
PHYSICO-CHIMIE					
Matière sèche	NF EN 12880	* L 47.8	% brut		
pH (eau)	EN 12176	L 8.40	u.pH		
Matière organique	Calcul	L 24	% brut		
Carbone organique total	NF ISO 14235	* L 14.0	% brut		
Azote Kjeldahl	NF EN 13342	* L 0.992	% brut		
Rapport C/N	Calcul	L 14	.		
Phosphore total en P2O5	NF EN ISO 11885	* L 3.4	% brut		
Soufre total	NF EN ISO 11885	L 20500	mg/kg sec		
CATIONS					
Ammonium	Selon NF EN ISO 11732	L 0.105	% brut		
Calcium exprime en CaO	NF EN ISO 11885	L 6.7	% brut		
Magnésium exprime en MgO	NF EN ISO 11885	L 0.700	% brut		
Potassium exprime en K2O	NF EN ISO 11885	L 0.187	% brut		
METAUX					
Aluminium	NF EN ISO 11885	L 9900	mg/kg sec		
Bore total	NF EN ISO 11885	L 20	mg/kg sec		
Cadmium	NF EN ISO 11885	* L 4.6	mg/kg sec		≤ 10
Chrome total	NF EN ISO 11885	* L 63	mg/kg sec		≤ 1000
Cuivre	NF EN ISO 11885	* L 627	mg/kg sec		≤ 1000
Fer total	NF EN ISO 11885	* L 78800	mg/kg sec		
Mercure total	Combustion sèche	* L 2.3	mg/kg sec		≤ 10
Nickel	NF EN ISO 11885	* L 28	mg/kg sec		≤ 200
Plomb	NF EN ISO 11885	* L 142	mg/kg sec		≤ 800
Selenium	NF ISO 20280	* L 5.5	mg/kg sec		
Zinc	NF EN ISO 11885	* L 1870	mg/kg sec		≤ 3000
Chrome + cuivre + nickel + zinc	Calcul	L 2590	mg/kg sec		≤ 4000

Analyse des échantillons semaine n° : 2013-52
Siccité (moyenne d'analyses quotidiennes) : 47.8%

Boue Seine Aval +

Boue réglementaire

Boue non conforme. FNC n° _____

Boue conforme au décret 97.1133 et arrêté du 08/01/98

DATE : 22.01.14 VISA Responsable laboratoire UPBD

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 2 pages et 0 annexe.
Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux
- portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2006.

Eurofins IPL Nord
1, rue du Professeur Calmette
59046 Lille cedex

tél. +33 (0)3 20 87 77 30
fax +33 (0)3 20 87 73 83

www.eurofins-ipl.com
www.eurofins.fr/evn

Laboratoire accrédité par
la section essai du COFRAC
sous le numéro
1-2202 (L)

cofrac



ESSAIS

Portées disponibles
sur www.cofrac.fr

Département :

Commune :

SOLS

BOUE EVAC.

No : 1 CAKESA3A4 BA139 BOUE DESHYDRATEE

BOUE DESHYDRATEE

Remarques :

CAKE A3A4 30/12/2013 S52

SIAAP - SITE SEINE AVAL UPBD
ROUTE CENTRALE DU NOYER
MAISONS LAFFITTE
78603 MAISONS LAFFITTE CEDEX

* = mesure sous accréditation

L = mesure du laboratoire de Lille

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES					
Fluoranthene	XP X 33-012	* L 0.69	mg/kg sec		≤ 5
Benzo(b)fluoranthene	XP X 33-012	* L 0.39	mg/kg sec		≤ 2.5
Benzo(k)fluoranthene	XP X 33-012	* L 0.20	mg/kg sec		
Benzo(a)pyrene	XP X 33-012	* L 0.32	mg/kg sec		≤ 2
Benzo(ghi)perylene	XP X 33-012	* L <0.005	mg/kg sec		
Indeno (1,2,3-cd) pyrene	XP X 33-012	* L 0.15	mg/kg sec		
Somme des HPA detectes	Calcul	L 1.8	mg/kg sec		
POLYCHLORO-BIPHENYLES					
Trichlorobiphenyle 028	XP X 33-012	* L 14	ug/kg sec		
Tetrachlorobiphenyle 052	XP X 33-012	* L 10	ug/kg sec		
Pentachlorobiphenyle 101	XP X 33-012	* L 34	ug/kg sec		
Pentachlorobiphenyle 118	XP X 33-012	* L 25	ug/kg sec		
Hexachlorobiphenyle 138	XP X 33-012	* L 62	ug/kg sec		
Hexachlorobiphenyle 153	XP X 33-012	* L 78	ug/kg sec		
Heptachlorobiphenyle 180	XP X 33-012	* L 38	ug/kg sec		
Somme des PCB detectes	Calcul	L 260	ug/kg sec		≤ 800

A Lille, le 20/01/2014

Le Chef de Laboratoire,



A. VANHILLE

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 2 pages et 0 annexe.
Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux
- portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2006.

Eurofins IPL Nord
1, rue du Professeur Calmette
59046 Lille cedex

tél. +33 (0)3 20 87 77 30
fax +33 (0)3 20 87 73 83

www.eurofins-ipl.com
www.eurofins.fr/env

Laboratoire accrédité par
la section essai du COFRAC
sous le numéro
1-2202 (L)



ESSAIS

Portées disponibles
sur www.cofrac.fr